

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 octobre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N° 2236)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CF18

présenté par

M. de Courson, M. Jégo, M. Jean-Christophe Lagarde et M. Philippe Vigier

ARTICLE 18

A l'alinéa 2, le tableau est ainsi rédigé :

| 2014 | 2015 | 2016 |
|------|------|------|
| - 4 | - 4 | - 4 |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose qu'aucune nouvelle mesure fiscale ne soit prise en 2016 et 2017.